

INFORMATIONS POUR LES SORTIES

VOUS DEVEZ TOUJOURS AVISER LORSQUE VOUS FAITES UNE SORTIE.

Pour une sortie sans coucher avec votre unité, **vous devez avertir votre chef de groupe quinze (15) jours avant la sortie** (ex.: visite, glissade, patinage, randonnée, visite du jardin botanique, extra job ou autres).

Si vous faites une sortie ou un voyage à l'extérieur du Canada: voir page [3A](#).

Si vous faites une sortie ou une activité avec tout le groupe, un avis pour tout le groupe doit être fait par le chef de groupe ou par le président au secrétariat du District deux (2) semaines avant la sortie ou l'activité: remplir le formulaire de gestion [4G](#)

Si vous faites une activité avec coucher au local, d'une durée de 20 heures ou moins, vous devez avertir votre chef de groupe quinze (15) jours avant le coucher.

Si vous faites une activité avec coucher de plus de 20 heures ou un camp, suivre les procédures pour activité avec coucher: voir page [4A](#).

